



Animations
pour tous
tout le week-end



Images vogue 2014

VOGUE 2015
12-13 septembre
VENEZ NOMBREUX !



Sommaire

L'actualité à Murinais

Etat civil	2
Editorial	3
La mairie vous informe	4 à 5

Vie communale

Au Conseil municipal	6 à 7
Préau à la Halle des Sports	8
Travaux d'assainissement collectif	9
Enfouissement des réseaux	10
Modernisation de l'éclairage public	11
Lotissement communal	12 à 13

Autour de l'école

Cantine scolaire des Coteaux	14 à 15
Association des parents d'élèves	16 à 18

Vie des associations

Les infos du Comité des fêtes	19
Vogue annuelle	20



Chorale

Reprise le 16 septembre 2015
Tous les mercredis à la salle polyvalente
de 18h45 à 20h15
Si vous aimez chanter, rejoignez-nous !

Etat civil



Naissances

Lucas est né le 31 mai 2015
à La Tronche
au foyer de Adrien et Emilie BELLE.

Noéline est née le 10 juin 2015
à Voiron
au foyer de Rémi et Mathilde TANCHON.

Jules est né le 29 juillet 2015
à Grenoble
au foyer de Anthony BRET et Sabine BESSON.

Inès est née le 7 août 2015
à St Martin d'Hères au foyer
de Nicolas FAYARD et Audrey ZAPPATERRA

Mariages



Cécile VALLET et David GONTIER
le 23 mai 2015.

Valérie GUETAT et Joël FLOURY
le 20 juin 2015.



Décès

Christian MAURICE est décédé
à Romans sur Isère le 15 janvier 2015.

Edmond ANDRÉ est décédé
à Romans sur Isère le 6 mai 2015.

Sœur Marie-Noëlle (Marie-Josephe ROCH)
est décédée à St Martin d'Hères le 8 juillet 2015.

Dernière minute

ERDF informe d'une
coupure de courant pour travaux
Mercredi 23 septembre 2015
de 10h15 à 11h30
Lieu-dit « Route de la Faitas »



Après cet été particulièrement ensoleillé, j'espère que petits et grands reviennent en grande forme, prêts à affronter la rentrée avec énergie et motivation !

Cette nouvelle parution de la gazette intervient à la rentrée 2015. Edition quelque peu allégée, elle est principalement basée sur l'actualité communale et l'annonce d'un évènement à ne pas manquer : la vogue annuelle.

Depuis 3 mois, Murinais a connu un chantier d'envergure mais le jeu en valait la chandelle puisque bientôt, notre commune pourra être assimilée à un village médiéval où les lignes aériennes ne seront plus qu'un lointain souvenir !

Tous les travaux réalisés ont reçu le soutien de nos partenaires financiers. De plus, le département de l'Isère, désormais présidé par M. Jean-Pierre Barbier, a apporté un soutien important aux communes en majorant de 10 % toutes les subventions attribuées pour des travaux démarrés entre le 2 avril et le 31 juillet. Ce plan de relance, décidé par le nouvel exécutif départemental pour répondre à la crise qui touche le pays, doit permettre de relancer l'activité et l'emploi en Isère.

Dans quelques jours, Murinais s'apprête à vibrer une nouvelle fois mais dans une ambiance plus rythmée puisque le village fêtera sa vogue annuelle. Pour cela, l'équipe motivée du Comité des fêtes nous a encore concocté un programme varié, où festivité rimera avec convivialité. Habités ou nouveaux arrivants, j'invite toute la population à participer à ce grand évènement du village.

En attendant, je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne lecture...

Patrice Iserable



VOGUE 2015 : RÉUNION D'INFORMATION

Le Comité des fêtes invite toute la population à une réunion d'information mardi 1^{er} septembre à 20 h à la Halle des Sports en vue de l'organisation de la vogue. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion.



ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre.

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1^{er} mars 2016.

Pour rappel, l'inscription se fait au moyen d'un formulaire à compléter en mairie auquel il faut joindre justificatif d'identité et justificatif de domicile.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Depuis plusieurs mois, la divagation des animaux est en constante augmentation. Plusieurs plaintes ont été déposées en mairie. Cela concerne TOUS les animaux domestiques.

En accord entre l'ACCA et la mairie, le garde peut intervenir pour capturer les animaux divagants et les conduire à la SPA de Renage.

DÉPÔTS SAUVAGES

La mairie vous informe qu'il n'est désormais plus possible de faire des dépôts sauvages route de la Girardière. Une déchetterie est à votre disposition à St Sauveur pour le dépôt des déchets verts.

Des panneaux précisant cette interdiction ont été affichés, et la mairie compte sur votre bon sens, pour le respect de l'environnement.

ENQUÊTE « CONDITIONS DE TRAVAIL ET VÉCU DU TRAVAIL »

L'INSEE réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016 une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes du travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de collecter les informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ACCUEIL DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture de la mairie (mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et vendredi de 15h à 19h). En dehors de ces horaires et malgré la présence de la secrétaire, **la mairie est fermée les autres jours.**

RALLYE DE SAINT MARCELLIN

Le maire et son conseil municipal remercient vivement les bénévoles qui ont participé au balisage du village le 26 juin, veille du week-end de reconnaissances du rallye.

Cette initiative des élus répond à l'appel de plusieurs habitants qui s'opposent au passage du rallye dans le village, principalement pour des raisons de sécurité. Ainsi, la sécurisation de l'entrée du village a permis de faire ralentir les pilotes du rallye, qui, rappelons-le, sont soumis au respect du code de la route et aux limitations de vitesse lors des reconnaissances.

Le maire en profite pour rappeler que le passage du rallye dans nos coteaux est une source de recettes pour les associations locales : ACCA, Baladeurs des Collines, Associations scolaires (parents d'élèves, garderie et cantine) qui organisent des buvettes sur le parcours des épreuves spéciales St Marcellin - Varacieux.

L'important bénéfice récolté par les associations scolaires (2500 € en 2015 !) permet notamment de financer les sorties scolaires dont chaque élève du RPI bénéficie, sans exception.

L'ARMÉE DE TERRE « AU CONTACT »

Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015.

N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur leur site internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.



DECLARATION DES RUCHERS

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à les déclarer.

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

2 possibilités : par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



Merci pour les abeilles !

Au Conseil municipal



MISE EN CONFORMITE DES PÉRIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE.

La mairie va entreprendre une déclaration d'utilité publique (DUP) pour autoriser les prélèvements d'eau et acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, sur la source du Couvent et la source du Vivier.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'eau en temps voulu. La consultation de plusieurs bureaux d'études est actuellement en cours.

ACCORD LOCAL SUR LA REPRESENTATIVITE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Il est expliqué au conseil municipal les différentes décisions prises depuis mai 2013 pour faire évoluer les règles de représentativité du conseil communautaire suite aux nouvelles dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Suite au recours devant le tribunal administratif de Grenoble de la ville de Saint Marcellin contre l'arrêté du préfet validant l'accord local de représentativité validé par la majorité des communes, ledit arrêté a été annulé.

La communauté de communes a fait appel de cette décision mais la cour administrative d'appel de Lyon a confirmé la décision du tribunal administratif d'annuler l'arrêté du préfet.

Début 2015, la communauté de communes a décidé de faire appel de cette décision par un recours en conseil d'Etat.

Dans ce contexte, la ville de St Marcellin et le bureau de la CCPSM se sont réunis pour tenter de trouver un accord local. Le bureau de la CCPSM a proposé une nouvelle répartition ajoutant un délégué supplémentaire à St-Antoine l'Abbaye et à St-Vérand, soit une assemblée de 39 sièges.

Le maire de St Marcellin a fait part de son accord et sollicité en même temps une vice-présidence pour la ville de Saint-Marcellin. Après validation de l'accord local par le Préfet, le Président de la communauté de communes a répondu favorablement au courrier du maire de St Marcellin.

Dans ces conditions, le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité le 9 avril 2015 pour approuver la représentativité présentée dans le tableau ci-contre.

Le Conseil municipal de Murinais approuve à l'unanimité la proposition d'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires.

	Population	% pop	Nb conseillers
Saint Marcellin	8075	36,07%	13
Chatte	2436	10,88%	4
Saint Sauveur	2040	9,11%	3
Saint Hilaire	1954	8,73%	3
Saint Vérand	1770	7,91%	3
Saint Lattier	1270	5,67%	2
Saint Antoine	1039	4,64%	2
Chevrières	685	3,06%	1
Saint Bonnet	646	2,89%	1
La Sone	605	2,70%	1
Têche	581	2,60%	1
Saint Appolinard	397	1,77%	1
Murinais	379	1,69%	1
Montagne	265	1,18%	1
Bessins	127	0,57%	1
Dionay	119	0,53%	1
Total	22 388	100 %	39

Ainsi, la commune de Murinais perd un siège de conseiller communautaire et Cédric Giroud fait part de son intention de se retirer des commissions intercommunales.

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

La délibération du 10 février 2014 concernant le montant de la participation à l'assainissement collectif a été complétée.

Une participation à l'assainissement collectif (non soumise à la TVA) a été mise en place pour les constructions neuves ou existantes raccordables au système d'assainissement collectif. Pour les logements supplémentaires, le même tarif sera appliqué à tous les logements.

Droit de raccordement pour les constructions neuves :

- Logement principal : 2 500 € / logement
- De 1 à 4 logements supplémentaires : 1 750 € / logement
- De 5 à 10 logements supplémentaires : 1 500 € / logement
- Plus de 10 logements supplémentaires : 1 250 € / logement

Droit de raccordement pour les maisons possédant un assainissement individuel :

- Logement principal : 1000 € / logement
- De 1 à 4 logements supplémentaires : 700 € / logement
- De 5 à 10 logements supplémentaires : 600 € / logement
- Plus de 10 logements supplémentaires : 500 € / logement

Droit de raccordement pour les maisons déjà branchées sur le réseau collectif :

- Logement principal et supplémentaires : 0 € / logement.

INSTALLATION DE SOUS-COMPTEURS DANS LES LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS.

Déjà à l'étude par l'équipe municipale précédente, la décision d'installer des sous-compteurs dans les logements locatifs privés a été prise par le Conseil municipal.

Cela permet aux propriétaires d'être déchargé de la facturation d'eau à ses locataires et à la commune de percevoir un forfait d'eau (et d'assainissement le cas échéant) par logement.

La fourniture et pose des sous-compteurs seront assurées par la mairie, et facturées 150 € par sous-compteur au propriétaire du logement.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 26 mai 2015, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Plan Local d'urbanisme.

Les formalités de transmission aux personnes publiques associées, d'affichage et de publication ayant été réalisées, ce nouveau document d'urbanisme est désormais applicable depuis le 5 juin 2015.

Dossier complet (comprenant notamment plan de zonage et règlement écrit) consultable en mairie.

ABROGATION DU TITRE D'EXISTANCE LEGALE DE LA CONGREGATION DES SŒURS DE NOTRE DAME DE LA CROIX

La supérieure de la congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Croix dont le siège social se situe à Murinais a demandé au Ministre de l'Intérieur d'abroger le titre d'existence légale de sa congrégation, afin de fusionner avec la congrégation des Sœurs de Saint Joseph à Chambéry.

Afin de compléter le dossier qui permettra au Ministre de l'Intérieur de statuer sur la demande de cette congrégation, le Préfet souhaite connaître l'avis du Conseil municipal. Celui-ci émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Croix.

FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES

Un agent vacataire est recruté pour assurer le fauchage des voies communales, en complément de l'agent technique. La mission sera assurée avec le matériel communal (tracteur + broyeur d'accotement). La personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

Chaque vacation sera rémunérée 12 € / heure de jour.

DEMANDE DE PRÊT DE 230 000 € AU CREDIT MUTUEL

Afin de financer non seulement les travaux mise en séparatif dans le village, mais aussi le programme d'amélioration du réseau d'eau prévu dans le schéma directeur, il convient de réaliser un prêt.

Après avoir étudié les propositions du Crédit mutuel et la Caisse d'épargne Rhône Alpes, il s'avère que la proposition du Crédit mutuel est plus avantageuse.

L'établissement bancaire propose un crédit de 230 000 € sur une durée de 20 ans au taux de 1,75 %. Les mensualités trimestrielles s'élèvent à 3 413,64 € pour un coût total du crédit à 43 090,74 €.

Le Conseil municipal retient la proposition du Crédit mutuel. La première échéance sera remboursé en septembre 2015 (dépense prévue au budget).

DÉSAFILIATION DE LA METRO DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Il intervient pour promouvoir une application uniforme du statut de la fonction publique pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de 770 employeurs isérois.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG 38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

La Metro (qui emploie plus de 1000 agents) a fait part de sa volonté de se désaffilier du CDG au 1er janvier 2016.

Craignant que les disparités entre les collectivités se creusent, et que le taux de cotisation des collectivités ne soit augmenté du fait de la perte de recettes engendrée par cette désaffiliation (- 258 000 € par an), le Conseil municipal décide de désapprouver cette demande de désaffiliation.

Pour que la demande de désaffiliation de la Metro soit accordée, elle doit obtenir l'accord d'une majorité des communes adhérentes au Centre de Gestion.

RAPPEL : TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

Préau à la Halle des Sports



Comme annoncé dans la précédente édition de la gazette, une réhabilitation réussie de la toiture de Est de la Halle des Sports a été réalisée. Conformément aux prévisions, la construction a été réalisée courant mai 2015, tantôt sous le soleil de plomb, tantôt par un froid glacial.

Les travaux ont été confiés à André Ragache, aidé par les charpentiers Blache et fils à Chatte et à l'entreprise Giraud-Marchand à St Marcellin.



Le rendu final est très satisfaisant et cette nouvelle construction va s'avérer très pratique et utile lors des manifestations organisées par les associations ou à l'occasion d'évènements privés.



Financement de l'opération (en HT)

Etudes et travaux : 31 820,70 € HT.
Subvention dotation territoriale : 10 000 €
Bonus dotation territoriale : 2 000 €.



Travaux d'assainissement collectif



Route de St Vérand

Après 3 mois de chantier au cœur du village, Murinais a retrouvé un peu son calme....

Démarrés le 13 avril, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le centre du village se sont achevés mi-juillet.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ECE à St Vérand et la mission SPS (Coordination Santé Publique et Sécurité) à l'Agence René Achard à Voiron.



Rue du Souvenir français

Le Clos du Couvent



Ce vaste chantier a été confié au groupement d'entreprises Giraud-Marchand - Toutenvert qui ont réalisé respectivement la rue principale du village et en amont de l'entrée sud du village.

Désormais, tous les foyers du village bénéficient d'un réseau séparatif, dont les eaux usées sont traitées à la station d'épuration et les eaux pluviales rejetées en milieu naturel dans le ruisseau du Merdaret.

Financement de l'opération (en HT)

Au Colombier, entrée sud du village

Coût des travaux 217 685,78 €
Maîtrise d'œuvre (dont plans Topo) 16 800,00 €
Coordonnateur SPS 915,00 €

Subvention Conseil départemental..... 34 020,00 €
Bonus Conseil départemental..... 23 665,00 €
Subvention prévisionnelle Agence de l'eau 70 000,00 €
Financement par la commune 107 715,78 €



Enfouissement des réseaux



Route de Quincivet

Rue du Souvenir français



En parallèle des travaux d'assainissement, l'entreprise Sobeca est intervenue pour réaliser l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du village, sous maîtrise d'ouvrage du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). Les travaux seront très prochainement finalisés.

Par la même occasion, la commune a demandé le déplacement du transformateur électrique situé face à l'église. Celui-ci a été placé dans l'enceinte de l'Aumônerie du Couvent, qui est désormais propriété communale.



Démolition du mur de l'Aumônerie et déplacement du transformateur Route du Bois de Pierre



Financement de l'opération (en HT)

Enfouissement réseaux électriques	283 709 €
Contribution du SEDI.....	215 667 €
Contribution de la commune	68 042 €
Enfouissement réseaux téléphoniques	34 885 €
Financements externes.....	10 031 €
Contribution du SEDI.....	2 157 €
Contribution de la commune	22 697 €

Montée Villard



Modernisation de l'éclairage public



Enfin, pour clôturer ces travaux, l'entreprise Serpollet va intervenir début septembre pour procéder au remplacement des lampadaires d'éclairage public.

Cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune, est subventionnée à hauteur de 80 % par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère).

Le Conseil municipal a fait le choix d'un modèle de lampadaires moderne (voir ci-contre). Les luminaires « Perla » fonctionneront grâce à des LED, dont l'intensité sera diminuée pendant la nuit, dans un but écologique et économique.

Quelques jours avant la disparition des poteaux électriques



Financement de l'opération (en HT)

Coût des travaux	49 270,00 €
Maîtrise d'œuvre.....	2 400,00 €
Subvention du SEDI	41 336,00 €
Financement par la commune	10 334,00 €

Afin de programmer la réfection de la bande roulante de la rue principale du village (endommagée par toutes ces tranchées), nous avons déjà pris contact avec le Conseil départemental pour inscrire ces travaux courant 2017, le temps que la chaussée soit suffisamment tassée.

Le maire tient à s'excuser auprès des villageois pour les désagréments occasionnés par ces travaux et les remercie d'avoir fait preuve, dans l'ensemble, de patience et compréhension. Ces travaux ont été réalisés pour le confort de tous et participent l'embellissement de notre village.



A l'occasion d'une réunion de chantier : maire et adjoint entourés des responsables des entreprises Giraud-Marchand, Toutenvert, Sobeca, de leurs ouvriers et du bureau d'études ECE.

Lotissement communal



Une troisième réunion s'est tenue en mairie vendredi 17 juillet 2015. Les élus étaient assistés de Stéphane Tournoud (DDT 38), Bénédicte Chardon (CAUE), Laure Désiré (architecte conseil) et Céline Ouedraogo (plateforme d'ingénierie).

La programmation

Suite aux précédentes réunions, une programmation à 16 logements est proposée : 5 logements individuels et 11 logements groupés dont 6 logements sociaux. L'ensemble du foncier constructible représente 0.85 Ha et la taille totale de l'opération couvre environ 1.19 Ha environ.



L'estimation sommaire

L'estimation sommaire a été réajustée en fonction du nouveau plan de composition et prend en compte les conclusions de l'étude géotechnique réalisée en avril. Les principales caractéristiques de l'estimation sommaire sont :

- **poteaux incendie** : disposition pas encore arrêtée, à définir précisément en fonction des poteaux existants.
- **éclairage public** dit d'ambiance pour la recherche d'économie. Les candélabres seront disposés côté noue sur le domaine public. L'objectif étant de réaliser un éclairage « discret ».
- **surface de la voirie** : ajustée en fonction des conclusions de l'étude géotechnique. Toutefois les travaux devront être réalisés par beau temps pour éviter des surcoûts.
- **bordure** : seulement du côté des logements groupés, pas de bordure côté noue. Il est proposé de prévoir une bordure côté noue afin d'éviter les affaissements.
- **noue** enherbée avec une profondeur maximale de 1.20 / 1.50 m.

Le bilan financier

- Afin d'attirer les bailleurs sociaux sur ce projet, les terrains dédiés au logement social devront être cédés gratuitement. L'estimation des travaux n'est encore que prévisionnelle, il faudra la confronter à la réalité du marché le moment venu. Il est difficile de répercuter la perte de valorisation des logements sociaux car cela ferait sortir des prix du marché.
- Dans le contexte actuel, l'opération risque de ne pas intéresser les opérateurs privés mais pourra seulement être réalisée en régie par la commune soit éventuellement cédée dans sa globalité à un opérateur social qui saurait faire également de l'accession. Piste à creuser...

Précisions

- Des grands lots doivent être maintenus car ils participent à la valorisation du projet et peuvent intéresser des acquéreurs.
- Pour préserver la qualité du projet, le lotissement sera assorti d'un cahier des prescriptions, qui sera joint au permis d'aménager. Les aspects, implantations, matériaux, etc. y seront détaillés. Il faudra cependant veiller à ne pas être trop restrictif sous peine de bloquer l'aménagement et d'«effrayer» les potentiels acquéreurs. Mais cela permettra une certaine cohérence dans le typologie d'habitat.
- L'espace public « résiduel » restera en pelouse, entretenue par la commune grâce au chemin d'accès qui longe la noue existante. Le CAUE propose que cet espace soit végétalisé en prairie « rustique », qui demande seulement une fauche annuelle et évite ainsi les coûts de fonctionnement élevés.

Modifications à apporter

- Les élus souhaitent disposer d'un autre revêtement de sol pour les portions qui matérialisent les entrées de maisons, il est proposé de réfléchir à des matériaux plus écologiques que l'enrobé (volonté de ne pas tout bitumer).
- L'architecte conseil propose de disposer, lors de la prochaine réunion, d'un travail plus fin en terme de perspectives et de travailler sur des profils pour la partie logements groupés.
- Elle recommande également de mettre les garages des logements sociaux au nord et les bâtiments au sud. Ainsi, cela pourrait économiser la voirie de desserte. Elle pense qu'il serait judicieux de ne donner qu'une emprise de construction pour les logements sociaux, plutôt qu'un plan trop détaillé puisque l'opération sera confiée à un bailleur social.
- Les élus demandent qu'un prix par lot soit affiché pour une compréhension plus aisée.

Prochaines réunions.

Une prochaine réunion élus - bureau d'études est prévue le 4 septembre, pour présenter un nouveau plan prenant en compte ces modifications. Lors ce plan sera validé par l'équipe municipale, il sera présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique prévue à l'automne.

La cantine scolaire des coteaux

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE



Mardi 30 juin, pour la 3ème année, la cantine des coteaux offrait à tout le RPI un spectacle de fin d'année. Cette année encore, le soleil brillait, ce qui a permis aux classes de St Appolinard et Murinais de rejoindre leurs camarades de Chevières à pied pour partager le pique-nique dans les cours d'école.

Puis à 14h30, tous les élèves se sont retrouvés à la salle des fêtes pour assister au spectacle « Elvire cocotte en Pic-Nic » joué par des intervenants voisins venant de Montagne. Quelques enfants ont eu le plaisir de partager la scène avec la comédienne. Les aventures de cocotte ont beaucoup fait rire petits et grands.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Après cette journée détente, l'association terminait cette journée du 30 juin par son assemblée générale. Le bilan de l'année écoulé était exposé par la présidente, suivi du bilan financier présenté par la trésorière. Venait ensuite le moment de renouveler le bureau, suite au départ de plusieurs membres. Avec seulement une trentaine de familles représentées, nous avons eu quelques difficultés à être au complet. Mais finalement, quelques mamans se sont portées volontaires et le bureau est ainsi constitué pour 2015-2016 :

- ◆ Présidente : Emilie MUNTZ
- ◆ Vice-présidente : Marie-Hélène AFONSO
- ◆ Secrétaire : Nathalie JULLIN
- ◆ Vice-secrétaire : Elodie RONZIER
- ◆ Trésorière : Julie CHAIZE
- ◆ Vice-trésorière : Christiane ANDREI
- ◆ Membres actifs : Christelle SAPORITO, Laurence CHEVALLIER, Emmanuelle RIGOUDY, Ludivine FOSSE.



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

A peine les enfants étaient-ils en vacances que déjà les membres du bureau commençaient à préparer la rentrée scolaire de septembre 2015. Si la charge de travail des bénévoles s'est considérablement allégée depuis l'utilisation d'un logiciel de réservation, il reste cependant des manipulations à faire avant chaque rentrée : création de la nouvelle année scolaire, mise en jour des enseignants, changement de classe des élèves, création des nouveaux élèves.

Pour cela, membres de la cantine, de la garderie et Gaëlle Giroud se sont réunis mardi 7 juillet pour procéder à tous ces changements. Aymeric Vivier, directeur de l'information et de la communication à la Communauté de Communes est venu prêter main forte pour nous montrer la marche à suivre.

Désormais, chaque enfant est affecté à sa nouvelle classe et les réservations à la cantine sont ouvertes. Si vous constatez une anomalie (informations erronées, problème de connexion...) contacter le bureau de l'association au 06-77-67-48-71

ou cantinescolairedescoteaux@orange.fr

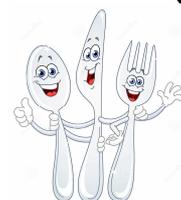
ou tresorerie.cantine@yahoo.fr

CHANGEMENTS A LA RENTRÉE

Suite au départ d'Eliane GERBE et Claudette GOUY sur le site de Chevrières et de Christian UZEL sur le site de St Appolinard, le SIS a embauché de nouveaux salariés pour assurer le service de la cantine.

Désormais, le site de Chevrières sera encadré par Louisa HUGONIN (référente), Philippe GUTTIEREZ, Marina DAMJANOVIC, Orquidia MARQUES-FEREIRA et Brigitte MUSTO.

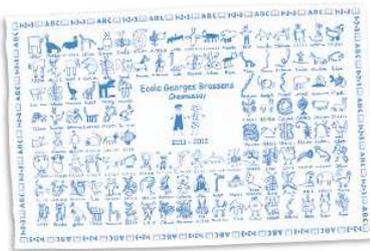
Le site de St Appolinard sera encadré par Sandrine GIMBERT et le site de Muri-nais restera encadré par Rose CATALDO.



Association des parents d'élèves



**A.P.E : Association des Parents d'Elèves de
Bessins, Murinais, Chevrières et St Appolinard**



La vente de [torchons personnalisés](#) par les dessins des enfants dont le thème était « le bonhomme » à l'occasion de la fête des mères fût un grand succès avec 235 exemplaires vendus.



Les [Olympiades](#) se sont déroulées le 22 mai au stade de Chevrières.

C'est sous un grand soleil que près de 160 élèves se sont retrouvés pour disputer diverses activités sportives réparties en 7 ateliers : un relais, un jeu d'équilibre et de rapidité avec des balles, un lancer de javelot, un saute grenouille, les échasses, un lancer de balle, un saut d'obstacles.





Les équipes, composées de 8 élèves (1 par niveau scolaire) s'affrontaient par binôme.

Dans la matinée, un goûter leur était offert par l'association.

Une fois les épreuves terminées, tous les élèves se sont retrouvés autour d'un bon pique-nique bien mérité.

Nous remercions vivement tous les enseignants et les 30 bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.



C'est sous un soleil très généreux que tous les enfants du R.P.I. se sont retrouvés, le vendredi 19 juin, pour la traditionnelle fête des écoles.

Dés 16h00, les enfants pouvaient s'exercer aux divers jeux proposés tel que la pêche à la ligne, le cham-boule-tout, le château gonflable et de nombreux jeux en bois.



La buvette, les gâteaux salés et sucrés ainsi que les bonbons étaient proposés pour se ravitailler.



A 18h00, c'est la garderie périscolaire « la cabotte a lou petiot » qui a ouvert le spectacle avec une chanson sur un air de zumba.

Puis, tous les enfants sont montés sur scène, classe par classe, présenter leur chanson, danse ou fable.



Le public était venu très nombreux.

Le spectacle s'est terminé dehors sur un air de batucada avec la classe de CM2.



Ensuite ce fût le moment du tirage de la tombola qui a remporté un grand succès puisque 250 lots ont été distribués. Merci beaucoup aux généreux donateurs.

En fin de journée, des plateaux repas pour petits et grands préparés par le traiteur des coteaux étaient proposés pour manger sur place ou à emporter.

Une fête très réussie qui a ravi tous les enfants grâce à la mobilisation de tous les bénévoles. Un grand MERCI A TOUS.

Contact : ape38160@gmail.com

Les infos du Comité des fêtes

BAL DU MUGUET



Le traditionnel bal du muguet organisé le 30 avril a connu un grand succès avec près de 150 personnes présentes.

La nouvelle formule PASTA PARTY à volonté, cuisinée par le duo La Terrasse & A table traiteur a séduit les participants, qui se sont régalés avec un large choix de sauces.

L'ambiance était au rendez-vous et l'orchestre Top passion a fait danser toutes les générations.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Pour sa deuxième édition « La Murinoise », notre randonnée pédestre a subi les aléas d'une météo capricieuse. Mais les quelques courageux participants, foulant les chemins et sentiers humides ont appréciés les différents parcours proposés.

Le Comité des fêtes remercie tous les bénévoles, en particulier la section « gym » pour leur présence à cette manifestation, ainsi que les propriétaires de Murinais et Varacieux ayant gentiment laissé le droit de passage.

Merci aussi aux personnes et amis chasseurs présents au vin de l'amitié préparé à cette occasion.

Ping-pong Section adultes

Reprise le 22 septembre 2015

*Tous les mardis de 19h30 à 21h00
à la salle polyvalente (prêt de matériel)*

ENTRÉE LIBRE

SONDAGE pour l'ouverture d'un créneau - 10 ans et pré-ados

Je suis intéressé (nom+tel)

.....

Mercredi à 17h30

Samedi à 10h30

Coupon à remettre en mairie ou tel au 04-76-36-15-94

Ping-pong Enfants Pré-ados

MURINAIS

Vogue Annuelle



12-13 septembre

Trampoline
Balade à poney
Circuit de quad

SAMEDI

14h: Concours de boules Lyonnaises

19h30: Repas ravioles et cuisse de poule

22h30: Feu d'artifice

SOIREE ANIMEE PAR L'ORCHESTRE

URANIUM

Buvette
et petite restauration

DIMANCHE

6h30: 4ème Vide greniers, 9h: 2ème marché de producteurs

10h30: Messe chantée

13h30: Concours de pétanque doublette

19h30: Repas à l'auberge des saveurs

04 76 64 23 09

renseignements: 04 76 36 15 94 hr - 04 76 64 96 35